Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260605-202625-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 6

Absent : 0

Procurations: 6

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 29 mai, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOËDEC, Morgane COLLEOC, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Laura CLEC'H, Myriam LE BERRE, Stéphane LE PAGE, Gwénolé LE SOLLIEC, Éric REYX, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés : Dominique COLLOCH, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Gaëtan LE DU, Margaux LE GRAND, Michel RANNOU,

Absent :

Pouvoirs :
Dominique COLLOCH donne pouvoir à Morgane COLLEOC
Gwendal HERVE donne pouvoir à Gwénolé LE SOLLIEC
Gaëtan LE DU donne pouvoir à Paul BOËDEC
Margaux LE GRAND donne pouvoir à Myriam LE BERRE
Michel RANNOU donne pouvoir à Sébastien CORBEL
Louis KERNALEGUEN donne pouvoir à Anne BOURDON

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-25 : SOUTIEN AUX SÉJOURS SCOLAIRES

Rapporteur : Mr Stéphane RIOU, Maire adjoint chargé de la vie scolaire, vie culturelle et sportive

Dans le cadre de leur projet d'école ou de leur projet pédagogique, les écoles Anjela Duval et Saint René ont sollicité la commune pour une aide concernant les voyages scolaires avec nuitée.

Ces projets ont pour objectifs de :
- faciliter l'accès aux activités pour le plus grand nombre d'enfants, proposer des séjours dans des environnements variés,
- faire participer les enfants, au travers de situations collectives, à la mise en place d'un projet commun, et favoriser l'autonomie,
- promouvoir l'épanouissement et le respect de l'individu dans un cadre agréable et sécurisant,
- préparer les enfants à être les citoyens de demain et les sensibiliser au développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la participation de la commune sur ces deux voyages à hauteur de 30€ par élève concerné.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260605-202625-DE

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)